Jean-Baptiste André Godin au ministre des Finances, 14 avril 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au ministre des Finances, 14 avril 1883, 1883-04-14

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51186

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)
Collation3 p. (154r, 155r, 156v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction14 avril 1883
Lieu de rédactionGuise (Aisne)

DestinataireTirard, Pierre (1827-1893)
Lieu de destinationParis
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur la mutualité nationale. Godin explique au ministre que le moment est venu de saisir le gouvernement d'un projet de loi visant à garantir les classes ouvrières contre la misère sans grever le budget de l'État de charges nouvelles, ce que permettrait une réforme du droit des successions collatérales « qui consiste à ne rien demander aux vivants, mais à prélever sur les biens délaissés à la mort ».
NotesDestinataire : Pierre Tirard est ministre des Finances du 7 août 1882 au 6 avril 1885.
SupportLa signature de la lettre n'est pas copiée

Mots-clés

Finances publiques, Pauvreté, Réformes
Œuvres citéesGodin (Jean-Baptiste André), *Mutualité nationale contre la misère : pétition et proposition de loi à la Chambre des députés*, Paris, Guillaumin, 1883.
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51186?context=pdf

Paris 14 avril 1883

A Monsieur le Ministre des Finances.

Monsieur le Ministre et ancien collègue,

Le moment semble approcher de saisir le gouvernement d'un projet de loi ayant pour but de garantir les classes ouvrières contre la misère.

Une condition est pourtant nécessaire à un tel projet, c'est de ne pas venir demander à l'état de grever son budget de charges nouvelles.

Ce mérite existe dans le projet de loi que j'ai l'honneur de vous envoyer par ce courrier et sur lequel j'attire spécialement votre attention. Ce projet offre, en outre, l'avantage

Monsieur Viviani.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51186?context=pdf

de toujours permettre de maintenir facilement le budget en équilibre.

La mesure que j'invoque n'est qu'une extension du droit de l'État sur la fortune des personnes décédées. Nos lois sur les successions sont la tradition de vieilles coutumes, souvent contraires aux principes de l'équité. La révision de ces lois surtout en ce qui concerne les successions en ligne collatérale serait un grand progrès.

J'espère que le Gouvernement reconnaîtra avec moi l'importance et la sagesse d'une mesure qui consiste à ne rien demander aux vivants, mais à prélever sur les biens délaissés à la mort, de quoi constituer, au profit des ouvriers malheureux, un fonds de garanties aujourd'hui nécessaires pour effacer les motifs de revendications anarchiques et révolutionnaires et créer, en même temps, de nouvelles ressources à l'État, sans gêner l'activité des citoyens et sans nuire à la production ni à la consommation.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51186?context=pdf

Si le Gouvernement et la Chambre s'emparent de cette idée féconde, c'est encore vous le premier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et bien cher collègue, l'assurance de mon dévouement.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51186?context=pdf